Règles de vie de la cour

Ecole Saint Joseph - La Tour du Pin

Voici le règlement à respecter pour que chaque élève se sente en sécurité et puisse jouer sur la cour.

1- Les terrains de jeux (football, ballon prisonnier, basket…)

· Des zones ont été définies afin de limiter le brassage des élèves. Elles doivent être respectées.

· De 12H à 12H30, les terrains sont à disposition des enfants en fonction des zones réservées à chaque niveau de classe avec les ballons de la cantine.

· Il est interdit de jouer au **ballon** ou au **tennis de table** lorsque tous les enfants sont sur la cour : **8H15 à 8H30, 11H45 à 12H, 13h20 à 13h45** et **16H35 à 17H10.**

· Les limites des terrains doivent être respectées sérieusement ainsi que les zones de chaque niveau de classe.

· Les terrains sont exclusivement réservés aux joueurs

· Les plannings des classes ayant accès aux terrains doivent être respectés, ils sont affichés sur la porte de l'accueil de l'école. Il n'y a pas d'échange ou d'invitations possibles.

· Il est interdit de se pendre aux cages, de se jeter dans les filets ou de tirer dessus.

. Le jeu au pied avec ballon est interdit en dehors du terrain.

2- La table de ping-pong

· Il est interdit de monter sur la table et de jouer sous la table

· Seul le matériel de ping-pong est utilisable sur cette table.

· Le planning est affiché sur la porte du secrétariat.

3- Le préau

Par temps de pluie

- Aucun jeu n'est sorti de la classe
- Les élèves restent sous le préau sans courir
- L'espace étant limité, les jeux sont restreints et calmes

Par temps de neige, il est interdit :

- de jeter des boules de neige sur ses camarades.

4-Les espaces interdits aux jeux

· Le porche de la cantine
· L'impasse Jean Berger (menant à la BCD)
· Devant le portillon et le grand portail au moment des sorties
· Dans les toilettes
· Dans la cour, il est interdit de :
- Soulever les grilles d'eau pluviale
- Grimper aux arbres, aux murs et aux porte-manteaux
- Monter debout sur les bancs
- Tirer sur les branches des arbres.
- Faire des figures acrobatiques (hiphop ou autres…)

5- Jeux / Jouets

Des caisses de jeux sont mises à disposition à la récréation.
Les enfants sont autorisés à apporter uniquement des billes (de petite taille, à partir du CE1), des cerceaux, des élastiques, des cordes à sauter et des jeux de cartes « de société ».
Tout nouveau jeu ou objet à la mode sera soumis à l'accord de l'équipe éducative.
Les jeux à piles et autres jeux électroniques, les balles de tennis et balles rebondissantes, les jouets (type petites voitures, poupées, etc.) et les cartes suscitant des échanges sont interdits.
L'école s'autorise à interdire tout objet jugé inopportun.

6- Environnement

Chacun doit jeter ses papiers à la poubelle, afin d'évoluer dans une cour propre. Chaque jour, une classe est responsable de la propreté de la cour. Le planning est affiché vers le porche.

7- Accès aux toilettes

Il est limité à **10 élèves** (5 filles et 5 garçons). L'élève ayant besoin d'aller aux toilettes doit impérativement venir demander à un adulte.

Les toilettes doivent rester propres par respect pour les camarades et le personnel de service. Des pictogrammes rappellent ces règles dans les toilettes.

8- Attitude responsable

Toute violence verbale et/ou physique sera sanctionnée.

En cas d'incident, l'élève s'adresse en priorité à un enseignant ou aux personnels.

L'élève responsable d'un incident doit accompagner son camarade auprès d'un adulte de l'école.

Les parents, en cohérence avec la charte éducative de confiance, s'engagent à ne pas intervenir sur la cour auprès des élèves mais s'en réfèrent à l'équipe éducative.

Engagement

« En signant ce règlement je m'engage à le respecter. »
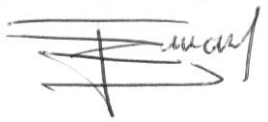
Signature de l'élève	Signature des parents	Signature du Directeur